

SECTION 01 DU COMITE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
(INTERACTIONS, PARTICULES, NOYAUX, DU LABORATOIRE AU COSMOS)

Compte rendu

Réunion de la journée d'accueil de la section 01

29/09/2016

Présents : Réza Ansari, Olivier Bourrion, Jaime Dawson, Anne Ealet, Raphaël Granier de Cassagnac, Sébastien Incerti, Elias Khan, Thierry Lamy, Anne-Catherine Le Bihan, Iolanda Matea, Elsa Merle, Éric Nuss, Guillaume Pignol, Fabrice Piquemal, Gilles Quemener, Lydia Roos, Justine Serrano, Olivier Sorlin, Vincent Tisserand.

Excusés : Mohamed El Khaldi, Piera Luisa Ghia.

1. Entretien avec Reynald Pain, 29/09/16

Note liminaire : le compte rendu restitué ci-dessous n'engage que les membres de la section.

Reynald Pain (directeur d'institut) accueille la section et présente la politique de recrutement prévue par la nouvelle direction de l'IN2P3.

Pour 2017, 9 postes CR2, 1 poste CR1 et 1 poste DR2 sont prévus ainsi que 10 promotions DR2.

La direction souhaite abandonner les concours CR2 à un seul poste qui prévalaient ces dernières années. Est envisagée, la mise en place d'un seul concours CR2. Le jury de concours serait en charge de sélectionner les meilleurs candidats tandis que les affectations de postes se feraient selon un fléchage défini au préalable. Cette façon de recruter permettrait d'alléger la « pression » existante sur certains postes, i.e. le rapport entre nombre de postes et nombre de candidats. Elle favoriserait également la mobilité thématique des chercheurs. Dans son ensemble, la section accueille favorablement l'abandon de l'ancien système à postes uniquement fléchés. Elle s'interroge cependant sur le bon nombre de priorités d'affectation à afficher, afin de ne pas faire perdurer un système où le fléchage joue un rôle prépondérant. Plusieurs alternatives sont proposées pendant la discussion : celle de recourir à un petit nombre de concours à plusieurs postes, celle de restreindre le nombre d'affectations fléchées, ou au contraire de l'étendre par rapport au nombre de postes ouverts. La section s'interroge également sur la formulation et les informations données aux candidats par rapport au fléchage des postes, ainsi que sur la prise en compte de leur souhait d'affectation. Il est entendu que le temps manque pour approfondir cette discussion, et rendez-vous est pris entre la direction et la section (ou ses représentants).

La discussion s'oriente ensuite sur l'âge des nouveaux entrants. La direction de l'IN2P3 souhaite encourager le recrutement de candidats jeunes afin de ne pas précariser le métier de chercheur. Les postes CR1 seraient présents en nombre réduit, réservés à des actions structurantes et ciblées. La section exprime à la fois sa satisfaction vis-à-vis de la volonté de rajeunir l'âge des entrants mais également son inquiétude vis-à-vis du devenir de toute une génération ayant effectué plusieurs post-doctorats.

Concernant les IT, 27 postes seront ouverts au concours, ainsi que 2 emplois professionnalisés réservés.

Ces chiffres, 11 recrutements chercheurs et 27 IT, sont à comparer à 5 et 25 départs à la retraite, respectivement.

De plus, 27 contrats post-doctoraux de 2 ans seront ouverts (pouvant très exceptionnellement être prolongés d'un an), 12 CDD IT, ainsi que 29 demi-bourses de thèse.

Interrogé par la section, Reynald Pain se déclare en faveur de l'organisation de « tourniquets », et n'exclut pas de recourir à des recrutements via la commission interdisciplinaire CID 54 (Méthodes expérimentales, concepts et instrumentation en sciences de la matière et en ingénierie pour le vivant).

2. Élection du bureau et du président

Le doyen d'âge, Thierry Lamy, est déclaré président par intérim et appelle à l'élection du président de section.

Deux candidats se déclarent, Réza Ansari et Raphaël Granier de Cassagnac. Un débat s'ensuit, pendant lequel les candidats répondent aux questions posées. Raphaël Granier de Cassagnac est élu par quatorze voix contre cinq, et préside à la suite de la réunion.

La section procède ensuite à l'élection du bureau. Trois candidats se déclarent, Elsa Merle, Vincent Tisserand et Anne-Catherine Le Bihan (également volontaire pour le secrétariat scientifique). Anne-Catherine Le Bihan et Elsa Merle sont élues au bureau, avec quinze et onze voix, le critère de l'âge ayant départagé Vincent Tisserand et Elsa Merle, récipiendaires du même nombre de voix. Reynald Pain complète le bureau en nommant Jaime Dawson et Olivier Sorlin.

La section procède à l'élection de son secrétaire scientifique et élit Anne-Catherine Le Bihan. Il est convenu qu'un élu C se joindra à chaque réunion du bureau.

Sébastien Incerti accepte la fonction de webmestre. La page web, <http://section01.in2p3.fr>, servira de moyen de communication avec la communauté.

3. Établissement du calendrier de travail de la section

La section procède à l'établissement d'un calendrier de travail. Les dates suivantes sont retenues :

- 18 janvier : jury d'équivalence des titres et travaux ;
- 22 - 24 février : jury d'admission sur dossier (JAD) ;
- 27 mars - 1er avril : auditions du concours CR ;
- 10 - 14 avril : jury d'admissibilité, délibérations des concours ;
- 4 mai : réunion du bureau ;
- 29 mai - 2 juin : session de printemps.

4. Proposition de représentants au HCERES et aux tourniquets

Après discussion, la section désigne un représentant et un suppléant aux comités de visite du HCERES des laboratoires de la vague C. L'IN2P3 demande à la section d'organiser en parallèle des « tourniquets » dans les laboratoires concernés. La liste des membres et des dates retenue pour les tourniquets est la suivante, le représentant de la section dans le comité HCERES y est souligné.

- GANIL UPR 3266 (8 – 9 décembre 2016) : Elias Khan, Thierry Lamy, Iolanda Matea ;
- CPPM UMR 7346 (19 – 20 janvier 2017) : Raphaël Granier de Cassagnac, Thierry Lamy, Éric Nuss ;
- IPHC UMR 7178 (14 – 16 février 2017) : Mohamed El Khaldi, Sébastien Incerti, Vincent Tisserand.

5. Points divers

Autopromotion

La section affirme le principe de ne pas promouvoir ses membres. Les membres concernés et présents déclarent qu'ils ne se porteront pas candidat à une promotion tant qu'ils sont en exercice.

Prime d'encadrement doctoral et de recherché (PEDR)

La section se déclare d'accord pour participer à l'évaluation des dossiers de candidature de PEDR.

Présence d'un directeur d'unité au sein de la section

La section, saisie par des membres de la communauté, débat de la présence d'un directeur d'unité parmi ses membres (nommés). Eut égard à la nature très particulière de l'unité (le Laboratoire Souterrain de Modane qui ne compte d'autres chercheurs que le directeur), elle estime acceptable qu'exception soit faite à la bonne pratique qui prévaut de ne pas compter de directeur d'unité dans la section 01 (et auparavant dans la 03). Il est convenu qu'il ne participera pas aux tourniquets.